

Rapport

Au Conseil Communal de Bullet

De la commission des Finances, chargée de l'examen du projet de budget 2016

Rapporteur : Romain Previtali

Membres : Serge Gander
Aldo Paillard (président)
Daniel Previtali
Patrick Aubort
Olivier Chablaix.(excusé)

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs les Conseillers.

La commission des finances s'est réunie les 17 et 23 novembre afin d'étudier le projet de budget 2016. Nous remercions M. le Syndic Jean-Franco Paillard, les Municipaux Borno et Bernardi, Mme Marisa Leuba, Boursière Communale et M. Pierre Busset, notre conseiller financier, pour les éclaircissements donnés durant notre séance.

SITUATION GENERALE

Le projet de budget 2016 présente un excédent de charges de CHF 83'740.- après déduction des amortissements (CHF 24'700) et des mouvements sur réserves. L'exercice devrait dégager une marge d'autofinancement (MA) de CHF 119'860.- soit moins de la moitié de la moyenne de ces dix dernières années. A noter qu'elle varie assez fortement selon les investissements qui sont projetés durant l'année. Pour rappel, la MA est le montant que nous pouvons investir, hors budget, au moyen de la trésorerie courante.

VARIATIONS PRINCIPALES

Chapitre 111 Administration générale

Au compte 111.3193 cotisation diverses, il y a lieu de comprendre qu'il s'agit d'une couverture de déficit de CHF 9'000.- pour la piscine des Replans et d'une subvention fixe de CHF 3'000.- pour la piscine du Grand Hôtel. Lors de l'établissement du prochain budget, nous demandons qu'elle soit placée plutôt dans le compte 111.3650 aide et dons divers.

Chapitre 210 Impôts

Au n°210.4001 Impôts sur le revenu CHF 850'000.- une baisse de CHF 60'000.- est à constater par rapport au budget 2015. La municipalité se montre plutôt prudente quant à la rentrée d'impôts sur ce poste. A noter que l'âge moyen de la population est plutôt élevé, avec peu d'enfants, ceci favorise beaucoup nos rentrées d'impôts, en nous évitant certaines dépenses.

Chapitre 220 Service financier

Nous tenons à rappeler le principe de base de la péréquation cantonale qui nous permet à ce jour de pouvoir entretenir nos routes, débayer la neige et maintenir nos forêts. Son mode de fonctionnement est de réduire les disparités des ressources et des charges entre les différentes communes du canton. Le système vise à compenser les charges structurelles excessives liées à des facteurs géo-topographiques et socio-démographiques. Ce système est depuis plusieurs années favorable pour la commune de Bullet ainsi que pour celles qui nous entourent sur le Balcon du Jura.

Sur remarque d'un membre de la commission nous tenons à rendre attentive la municipalité, qu'il est périlleux de se satisfaire d'un système qui pourrait nous devenir moins favorable. La grogne de beaucoup de communes qui sont dans le cas contraire de nous, commence de plus en plus à se faire sentir, quant à ce modèle de solidarité.

Chapitre 351 Collège

Au compte 351.4232 Loyer, il est à noter une diminution d'environ à CHF 11'300.- consécutive à une utilisation réduite des salles tel que présenté en page 6 du rapport. La même constatation peut être faite sur le compte 352.4232 où seules 6 périodes sont comptabilisées pour la gymnastique.

Chapitre 450 Élimination des déchets

Comme détaillé en page 7 du préavis, la part de financement par l'impôt est trop importante. Les recettes liées à STRID ainsi que les taxes, ne couvrent que 70% des charges. La municipalité envisage d'augmenter la taxe à CHF 150.- pour un couple, à la place des CHF100.- actuellement. Il y a une augmentation des frais liée à l'utilisation de la déchetterie de Combe de Ville, où une fosse spéciale pour les déchets de compostage doit être construite. Nous constatons après un rapide coup d'oeil dans les comptes de ces dernières années, que les frais d'utilisation de la déchetterie ont augmenté de plus de CHF 20'000.- en sept ans. Le tri des déchets et l'écologie ont un coût important.

Chapitre 465 Réseau épuration

N°465.3526 épuration régionale, une augmentation est prévue provenant d'une nouvelle taxe sur les micros polluants, des modifications devant être apportées au fonctionnement et à la modernisation de la STEP, selon la nouvelle loi. Est prévu une augmentation de CHF 9.- par personne raccordable .

Chapitre 500 Admin des écoles

En raison de modification de la clé de répartition en matière de frais de transport des élèves, nous devons enregistrer une augmentation d'environ CHF 20'000.- à la charge de notre commune.

Observations de la commission des finances

En raison de la complexité de la tâche, la commission des finances désire une réorganisation du mode de fonctionnement et notamment en matière de planification des séances.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLETT

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide:

D'approuver le budget 2016 tel que présenté.

Bullet le 22 Novembre 2015

Les membres :

Le rapporteur :